



Aujourd’hui le 24 août, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 61 741 cas confirmés de personnes infectées au Québec (une hausse de 68 cas), 115 personnes sont hospitalisées, 12 personnes sont aux soins intensifs et 2 personnes sont malheureusement décédées (2 décès sont survenus dans les 24 dernières heures, auxquels s’ajoute 1 décès survenu entre le 17 et le 22 août et un autre survenu avant le 17 août), pour un total de 5 744. Les prélèvements réalisés le 22 août s’élèvent à 11 372, pour un total de 1 569 867.

Tableau synthèse de l’évolution des données

| Date    | Cas confirmés | Décès             | Hospitalisations | Hospitalisations aux soins intensifs | Prélèvements réalisés |
|---------|---------------|-------------------|------------------|--------------------------------------|-----------------------|
| 17 août | 46            | 2+1 date inconnue | 145              | 27 (+2)                              | 12 661                |
| 18 août | 64            | 1                 | 146 (+1)         | 26 (-1)                              | 16 226                |
| 19 août | 86            | 3+1 date inconnue | 146              | 25 (-1)                              | 16 164                |
| 20 août | 93            | 1                 | 136 (-10)        | 23 (-2)                              | 15 950                |
| 21 août | 104           | 3                 | 124 (-12)        | 16 (-7)                              | 15 599                |
| 22 août | 74            | 0+1 date inconnue | 117 (-7)         | 14 (-2)                              | 11 372                |
| 23 août | 68            | 2                 | 115 (-2)         | 12 (-2)                              | ND                    |

Prendre note que les données sont présentées en fonction de leur jour de saisie. Elles sont extraites à 16 h à la date indiquée et couvrent les 24 heures précédentes. Toutefois, la disponibilité des données sur les prélèvements comporte un délai supplémentaire de 24 heures et celles-ci correspondent au nombre de prélèvements réalisés à la date indiquée.

### PROTOCOLE SANITAIRE VISANT À RÉDUIRE LES RISQUES DE PROPAGATION DE LA COVID-19 LORS DE LA TENUE DE TOUTE ÉLECTION MUNICIPALE

Comme mentionné dans notre infolettre du 19 août, le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) et Élections Québec (ÉQ) ont collaboré avec le ministère de la Santé et des Services

sociaux (MSSS) pour établir un *Protocole sanitaire visant à réduire les risques de propagation de la COVID-19 lors de la tenue de toute élection municipale*. Ce protocole comporte un ensemble de mesures visant les activités préparatoires de l'élection jusqu'à la tenue du scrutin et les règles de financement politique.

Tant que ce protocole est en vigueur, il doit être appliqué par toute personne visée, quelle que soit la taille de la municipalité et la situation de la COVID-19 au Québec.

Ce protocole pourrait être modifié pour tenir compte de l'évolution des connaissances sur la COVID-19.

Pour toute question relative à l'application de ce protocole : le président d'élection est invité à contacter le Service des scrutins municipaux d'Élections Québec aux numéros suivants : 581 628-8138 ou 1 888 478-5923.

Le trésorier de la municipalité peut quant à lui contacter un coordonnateur en financement politique, par courriel, à l'adresse [financement-municipal@electionsquebec.qc.ca](mailto:financement-municipal@electionsquebec.qc.ca), ou aux numéros de téléphone suivants : de Québec, 418 644-3570; de l'extérieur, sans frais, 1 866 232-6494.

Vous pouvez consulter le *Protocole sanitaire visant à réduire les risques de propagation de la COVID-19 lors de la tenue de toute élection municipale* [ICI](#).

## GESTION DES SOINS ET DE L'HÉBERGEMENT DES AÎNÉS DANS LE CADRE DE LA COVID-19

La semaine dernière, le gouvernement a annoncé avoir confié à la commissaire à la santé et au bien-être, Joanne Castonguay, le mandat d'évaluer la performance du réseau de la santé, incluant les interventions en matière de santé publique, spécifiquement pour la gestion des soins et de l'hébergement des aînés dans le cadre de la COVID-19.

Ce mandat vise tout particulièrement à analyser les enjeux de gouvernance et de gestion des interventions de la santé publique et du système de santé et de services sociaux associés à la COVID-19. Ce mandat contribuera à apporter un éclairage complémentaire à celui qu'apporteront des travaux réalisés ou à venir d'autres organismes publics, dont l'enquête du Bureau du Coroner sur les décès survenus au CHSLD Herron et les travaux de la Protectrice du citoyen.

Les recommandations formulées par la commissaire sont attendues d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Le communiqué est disponible [ICI](#).

La formation municipale à distance

